



**« Le Plan d'Accompagnement Régional et
Territorial pour l'Avenir des Jeunes »
« GIP C2RP »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°_1_ lancé en_2009_ par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

DECROCHAGE SCOLAIRE Numéro du projet AP1 261
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : Le Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes dit PARTAJ
Objectifs initiaux : Apporter à chaque jeune sorti du système éducatif ou de formation sans qualification et sans solution, une réponse afin de renforcer son parcours.
Public(s) cible(s) : Jeunes quel que soit leur statut : collégien, lycéen, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle, étudiant... repérés comme étant susceptibles de quitter le système de formation ou de rompre leur contrat en alternance, et pour ceux qui sont déjà sortis. Ce sont plus de 5000 bénéficiaires qui ont été accompagnés, mobilisés et sensibilisés par l'action de PARTAJ
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Mise en place de 5 plateformes territoriales dont l'action est d'être au plus près des publics repérés et des acteurs grâce à l'élaboration d'un mode opératoire composé de 3 modes d'actions : la cellule technique locale (instance de traitement et de suivi des situations de jeunes repérés), l'accompagnement par le référent tuteur (garant de la construction et/ou du suivi du jeune) et le projet d'initiative locale (apportent une solution et/ou réponse pertinentes au public)
Territoire(s) d'expérimentation : La région Nord Pas De Calais 5 territoires ont été retenus pour mener l'expérimentation sur la base des bassins d'emplois. 2 communautés urbaines ont été associées à la dynamique du Plan,
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Un partenariat élargi qui a permis d'impulser un travail interinstitutionnel ou chaque acteur à sa place ainsi qu'accroître le nombre de possibilités à proposer au public.
Partenaires techniques opérationnels : <ul style="list-style-type: none">- (1) Partenaires initialement indiqués dans le projet : la MGI, les CIO, Mission Locale, Pole Emploi, Maison de l'emploi, les CFA et les acteurs de l'apprentissage, le réseau de l'éducation populaire, permanente, de la culture, le monde associatif, les acteurs du travail social, les centres sociaux et maisons de quartier, les Communautés urbaine d'Arras et de Dunkerque, les Fédérations de Parents d'élèves, le CRIJ (BIJ), les milieux économiques, (OPCA, Chambres Consulaires...), les Universités, les représentants du monde lycéen et étudiant, les syndicats d'enseignants et de personnels de direction, les partenaires sociaux, les Communautés d'Agglomération, les collectivités,- (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : la MGI, les CIO, les centres sociaux, les clubs de préventions, les missions locales, Pôle Emploi, les organismes de formations, le milieu associatif (éducation populaire, association loi 1901..) les milieux économiques (chambres consulaires, syndicats d'employeurs, quelques CFA, les universités, les collectivités, le CRIJ, les Centres Communaux d'Action Sociale
Partenaires financiers (avec montant): Le FEJ : 940 000€ Le Conseil Régional Nord Pas De Calais : 600 000€
Durée de l'expérimentation (1) Durée initiale : (2) Durée effective : 22 mois
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : C2RP (Centre Régional de Ressource Pédagogique) Type de structure : Groupement d'Intérêt Public
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : Cabinet COPAS Type de structure : Structure privée



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Introduction :

Le **Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes** dit PARTAJ émane de la volonté croisée de l'Etat (Préfecture de Région/Rectorat) et du Conseil Régional Nord Pas De Calais, d'apporter à chaque jeune sorti du système éducatif ou de formation sans qualification et sans solution, une réponse afin de renforcer son parcours.

PARTAJ est composé de d'un volet prévention et d'un volet réparation au sein desquels on se concentre sur l'amélioration de l'orientation, l'information sur les formations et les métiers, le repérage de la lutte contre le décrochage ainsi que sur les obstacles pour l'accès aux formations et à l'emploi. L'idée principale est bien de décrocher les modes d'interventions des institutions et des acteurs ce qui facilitera l'élaboration de réponses individualisées d'insertion proposées sur les 5 plateformes territoriales retenues dans le cadre de l'expérimentation

Le travail de terrain, mené par l'équipe technique composée d'une responsable de pôle ,d'une secrétaire, d'une chargée de mission régionale et de cinq chargés de mission territoriaux implantés sur chacun des bassins retenus dans le cadre de l'expérimentation, a permis de fédérer, mutualiser les outils et les moyens avec les acteurs de terrain. Le but étant de mobiliser les partenaires, invités à participer à la dynamique du Plan et à l'enrichir.

Les cinq territoires expérimentaux :

- Le bassin d'emploi de Béthune-Bruay,
- Le bassin d'emploi de Lens Liévin Henin Carvin
- Le bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing
- Le bassin d'emploi de Sambre-Avesnois
- Le bassin d'Emploi de Valenciennes

Les Communautés Urbaines d'Arras et de Dunkerque ont été associées à la dynamique du Plan.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Apporter à chaque jeune sorti du système éducatif ou de formation sans qualification et sans solution, une réponse afin de renforcer son parcours.

Des objectifs croisés tels que :

- Sécuriser les parcours,
- Mettre en cohérence et coordonner les acteurs et les dispositifs,
- Mutualiser les moyens permettant de fournir une réponse au public.
- La mobilisation des ressources existantes facilitant l'insertion des jeunes

Pour cela un mode opératoire a été élaboré reposant sur trois mode d'actions que sont la Cellule Technique Locale déclinée sur les 5 territoires retenus dans le cadre de l'expérimentation, l'accompagnement par un référent tuteur et le projet d'initiative locale décliné pour sa part sur l'ensemble de la région Nord Pas de Calas.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

PARTAJ est destiné aux jeunes quel que soit leur statut : collégien, lycéen, apprenti ; stagiaire de la formation professionnelle, étudiant... repérés comme étant susceptibles de quitter le système de formation ou de rompre leur contrat en alternance, et pour ceux qui sont déjà sortis.

2. Bénéficiaires directs :

Les jeunes repérés sans solutions ni sans réponses ayant besoin d'aide pour élaborer et/ou renforcer leur parcours d'insertion et ce quel que soit leur statut.

2.1. Statistiques descriptives

Insérez ici le tableau figurant en annexe 1

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes (situation traitées dans le cadre des Cellules Techniques Locales+ appel projet d'initiative locale+ accompagnement référents tuteurs)					5078
Adultes (bénéficiaires des projets d'initiatives locales)					82
Nombre total de bénéficiaires					5160
Nombre d'abandons ou exclusions					

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans	non concerné	non concerné
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		2285
18-25 ans		2539
Autres +25 ans		254

Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		44
Collégiens		812
Lycéens en LEGT		812
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		51
Étudiants du supérieur		203
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		51
Autres : (<i>préciser</i>)		
Autres : (<i>préciser</i>)		
Niveau de formation (sont ici présenté les situations de jeunes traitées dans le cadre de la Cellule technique locale)		
Infra V		667
Niveau V		
Niveau IV		233
Niveau III		32
Niveau II		0
Niveau I		0
Non connue		127
Sexe		
Filles		40%
Garçons		60%
2. Adultes		
Qualité		
Parents		12
Enseignants		70
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions)	Régionale	Régionale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire	Oui, une partie de mon territoire

2.2. Analyse qualitative

Les éléments chiffrés présentés reprennent le mode opératoire de PARTAJ présenté ci-dessus.

Nous proposons ici une analyse qualitative reprenant les 3 modes d'actions du mode opératoire que sont la Cellule Technique Locale dite CTL, l'accompagnement par le référent tuteur et le Projet d'Initiative Locale dit P.I.L

2.2.1. Les cellules Technique Locales (1^e mode d'action du mode opératoire de PARTAJ)

À partir du repérage de chaque jeune, il s'agit de mettre en place de façon individualisée une continuité dans leur parcours de formation et d'insertion.

Les cellules techniques locales proposent des solutions cohérentes au bénéfice du public en situation de décrochage afin de lui apporter des réponses concrètes. Elles sont mises en place sur les 5 territoires retenus dans le cadre de l'expérimentation que sont : Béthune-Bruay, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, Roubaix-Tourcoing, la Sambre-Avesnois et Valenciennes

Une ou plusieurs cellules techniques locales sont mises en place sur chaque territoire, cela en fonction de son étendue géographique ou sa densité de population.

Elles s'articulent autant que possible avec les cellules de veille mise en place au sein des établissements scolaires qui interviennent en amont du décrochage. (Volet prévention du Plan)

Elles sont composées d'acteurs locaux (Mission Générale d'Insertion, mission locale, et d'autres professionnels du travail social, réseau associatif, de l'éducation populaire, de la formation...) et agissent en proximité avec le public en s'articulant sur 3 points :

- **Le repérage des jeunes** déjà sortis de tout système quel qu'il soit.

- **l'élaboration de solutions de parcours et d'accompagnement**, se construisent à partir de l'ensemble des propositions des partenaires présents au sein de la cellule technique locale. Le réseau associatif, les centres sociaux et le secteur du travail social... constituent, entre autre, les ressources qui rendent possibles l'individualisation de chaque solution proposée.

En fonction des situations des jeunes, cela passe éventuellement par la nomination d'un référent tuteur, garant de la construction, du suivi de chaque parcours individualisé

- **le suivi** est réalisé grâce à une fiche de suivi, un carnet de bord selon les territoires, pour chaque situation abordée. Le principe fondamental de ce suivi est l'assurance de la continuité du parcours proposé.

Un tableau de bord reprend l'ensemble des situations qui est régulièrement actualisé par les chargés de mission territoriaux. Lors des cellules techniques locales mises en places en début d'année, un temps d'échange a été consacré aux situations qui avaient été abordée en 2010 afin de pouvoir mesurer l'évolution des bénéficiaires ou de reconduire l'accompagnement par un référent tuteur qui s'avèrent être indispensable dans certains cas, car la situation du jeune peut être complexe.

Le mode opératoire de PARTAJ tel que défini à travers les Cellules Techniques Locales a permis de mettre en exergue différentes caractéristiques plus affinées du public cible.

Majoritairement, les situations abordées dans ce cadre, sont celles de jeunes ayant entre 18 et 21 ans. Il est à noter que cette donnée varie en fonction du contexte des territoires retenus pour l'expérimentation, ou nous avons pu constater que 45% des situations abordées concernées des jeunes de moins de 18 ans sur certains d'entre eux.

Le public des Cellules Techniques Locales a un niveau de qualification peu élevé. 63% est de niveau VI et V bis.

Le repérage du public s'est effectué grâce au travail en lien avec la MGI et les Missions Locales dans un premier temps, et à tout acteur ayant repéré des situations pour lesquelles la CTL pourrait faire une proposition de réponse telles que les structures d'accompagnement social.

Force est de constater que les structures d'accompagnement (centre social, club de prévention, Centre Communal d'Action Sociale, association...) se sont réellement saisies de l'organisation proposée dans le cadre des CTL.

Il est important de souligner que ces structures ont dynamisé et enrichi le fonctionnement des cellules techniques locales et ont été force de proposition afin de permettre une remobilisation du public.

Le travail impulsé dans le cadre des cellules techniques locales a permis de faire des propositions de solutions pour les jeunes qui diffèrent d'un territoire expérimental à l'autre.. Passé la difficulté pour les acteurs présents de faire des propositions, on remarque donc que ces dernières sont :

- Soit orientées vers les dispositifs de droit commun : Validation de projet (Appui à l'Elaboration du Projet Professionnel / Bilan d'orientation / Evaluation en Milieu de Travail), préparation en alternance, professionnalisation / Apprentissage, Action de remobilisation (programme Horizon...), Contrat en Alternance (Contrat de professionnalisation / d'apprentissage).
- Soit consiste en la de reprise de contact nécessaire avec le jeune par différents biais un diagnostic individualisé, un accompagnement autre structure un nouvel accompagnement en Mission Locale ou une réorientation vers la MGI,
- Il peut être fait état de l'une des plus values des Projets d'initiative Locale comme étant également une solution pour le public dont la situation a été abordée dans le cadre des CTL.

Enfin, le travail de suivi de situations traitées dans les cellules techniques locales, nous permet d'apporter des éléments sur le devenir de 450 jeunes dont le suivi fut renforcé. Par suivi renforcé on entend donc que la situation du jeune a été traité dans le cadre des cellules techniques locales mis en place l'année précédente.

On notera donc que pour ces jeunes, 29% d'entres eux ont trouvé une solution emploi type CDD, CDI, Contrat en intérim ou Contrat aidé, 34% sont entrés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, 31% des jeunes ont pu être maintenu dans leur scolarité ou ont repris leur cursus scolaire.

Environ 6% d'entres eux ont intégrés une formation qualifiante.

2.2.2 Les appels à Projets d'Initiatives Locales et appels à candidature de référents tuteurs (2^e et 3^e mode d'actions du mode opératoire de PARTAJ)

Les appels à projets et à candidatures lancés sur l'ensemble de la région ont été saisis massivement par les porteurs de projet, principalement issus du monde associatif.

126 projets ont été reçus sur l'ensemble de la région

66 d'entre eux ont été retenus; leurs actions sont à destination de 4514 à 4740 bénéficiaires potentiels sans compter l'impact de l'action : « le jeu des métiers porteurs » portée par le Centre Régional de l'Information Jeunesse qui devraient touchés 1500 jeunes environ car cette action est d'abord déployé sur les territoires retenus dans le cadre de PARTAJ avant de l'être sur l'ensemble de la région Nord Pas de Calais.

50 structures ont répondu à l'appel à candidature pour être référent tuteur

32 d'entre elles ont été retenus et proposent de mobiliser 103 référents tuteurs pour accompagner potentiellement 846 jeunes dans le cadre des cellules techniques locales.

La répartition des projets retenus se fait comme suit :

Territoires	Projets d'initiative locale	Nombre de bénéficiaires potentiels		Nombre de structures candidates	Nombre de référents tuteurs mobilisés	Nombre de jeunes potentiels
		Min	Max			
Roubaix-Tourcoing	10	364	377	9	16	219
Valenciennes	7	1110		1	1	15
Sambre-Avesnois	12	647	860	5	10	83
Béthune-Bruay	8	688		7	29	147
Lens-Liévin Henin Carvin	11	642		8	24	179
Communauté urbaine d'Arras (<i>Territoire associé</i>)	3	45		1	3	3
Communauté urbaine de Dunkerque (<i>Territoire associé</i>)	2	230		.-.	.-.	.-.
Hors territoires expérimentaux :	12	668		2	20	200
TOTAL	66	4434 à 4660		32	103	846

La variation du nombre de jeunes bénéficiant de l'action PARTAJ s'explique par la durée de l'expérimentation. En effet, certains porteurs de projets ont émis le souhait de pouvoir atteindre un nombre maximal de jeunes en fonction de l'action qu'ils proposaient pour renforcer la dynamique du Plan. Cette action dépend aussi de la durée sur laquelle, ils pourront mettre en œuvre et finaliser l'action.

Au 31 décembre 2011, plus de 4500 bénéficiaires ont été accompagnés, mobilisés, sensibilisés par l'action des projets d'initiative locale et l'accompagnement des référents tuteurs.

2.2.3 Regard sur les actions :

- *Le Projet d'Initiative Locale :*

Le travail mené tout au long de l'expérimentation a permis de mettre en exergue différents éléments qui permettent de caractériser le Projet d'Initiative Locale.

Tel que lancé l'appel à projet a laissé un champ du possible vaste et étendu afin que chaque porteur, souhaitant enrichir la dynamique du Plan, puisse faire des propositions d'actions, cela sur des thématiques diverses (mobilisation du milieu économique, alternative aux exclusions, espace personnalisé, parrainage pour l'orientation...).

La question de l'innovation quant à elle ne réside pas forcément en termes d'actions mais est davantage illustrée par la mise en place de partenariat formalisé, parfois inédit sur les territoires

Le public repéré :

Bien que celui-ci ait été repéré en amont par le porteur de projet, il est intéressant de noter que les actions proposées étaient aussi une réponse possible aux jeunes dont la situation a été abordée dans le cadre de la cellule technique locale.

Les actions

Prévention :

Le public ciblé montre des signes avant coureurs de décrochage. L'idée des actions est d'intervenir avant que le décrochage ne s'installe ou de sensibiliser à la question.

Réparation :

Le public ciblé est en rupture. Il s'agit alors d'une ou plusieurs actions devant le sensibiliser dans un premier temps et lui apporter un bénéfice direct dans un second temps.

Le Projet d'Initiative Locale est avant tout une réponse « d'actions » vis-à-vis du public avec un effet qui se veut immédiat.

La co-construction

L'écriture du projet ayant été rédigée par le porteur de projet conventionné, il est intéressant de noter que la mise en œuvre des actions nécessitait inévitablement la mobilisation de différents partenaires ayant des compétences diverses mais pour autant un objet commun : apporter une réponse concrète aux jeunes identifiés.

Capitalisation

Sur les territoires expérimentaux, une présentation des différents projets retenus a été réalisée au sein des cellules techniques locales.

La journée d'échanges techniques du 06 octobre 2011 a permis de mettre en avant le souhait des participants de partager le retour d'expérience sur les projets autour de la question du décrochage dans son ensemble et ainsi envisager la potentielle transférabilité de ces mêmes actions.

- *Le référent tuteur :*

Le référent tuteur, tel que pensé dans le cadre de l'expérimentation, est membre d'une structure volontaire, Il mène son action au-delà de celle ordinaire des institutions qui ont en charge l'insertion et l'accompagnement des jeunes. Dans ce cadre, différents acteurs des réseaux associatifs et autres collectivités ce sont mobilisés.

Le référent tuteur n'est pas systématiser dans la mesure où seul le profil du jeune permet à la cellule technique locale d'identifier la nécessité de cet accompagnement spécifique.

L'accompagnement et le respect de celui-ci est concrétisé entre le jeune et le référent tuteur volontaire à travers un contrat d'engagement cosigné par chacune des parties.

La mise en place de l'accompagnement par le référent tuteur a permis d'identifier un profil « type » de sa fonction d'accompagnant, membre d'un réseau, mettant ses compétences professionnelles et son altruisme au bénéfice du public en situation de décrochage et de sa famille le cas échéant.

Qui est-il ?

C'est un salarié, professionnel de l'action sociale. Il s'agit avant tout d'un homme/femme investi(e), engagé(e) réactif et volontaire pour réaliser l'accompagnement de ce public.

D'où vient-il ?

Il est issu du milieu associatif majoritairement des centres sociaux. D'un territoire à l'autre, cette tendance peut être différenciée. Illustrons notre propos avec le territoire de Béthune Bruay où 50% des structures ayant candidaté sont des organismes de formation ou des collectivités territoriales. En revanche, l'accompagnement proposé au jeune reste inchangé : un accompagnement individualisé.

Que fait-il ?

Il propose un accompagnement différencié car individualisé et adapté à la situation dans laquelle se trouve le jeune. L'accompagnement peut prendre la forme d'un entretien de visu et/ou téléphonique tout comme une aide aux démarches diverses et variées (recherche d'emploi, de logement, santé...). Il fait aussi le lien avec les différents acteurs gravitant autour du jeune et mobilise les ressources dans l'intérêt du jeune. Il peut être le facilitateur en cas de rupture entre le jeune et les institutions et/ou sa famille.

Pour qui ?

Des jeunes en situation de décrochage avec une absence de qualification ou un bas niveau et ayant des problématiques périphériques trop prégnantes et freinant son insertion vers la formation et/ou l'emploi.

Combien de temps d'accompagnement ?

Le paramètre est variable en fonction des besoins du jeune, des freins/difficultés qu'il rencontre et du contexte personnel dans lequel il évolue. Pour autant, on sait que l'accompagnement moyen dure six mois au minimum avec une fréquence de plusieurs rencontres par semaine et une durée toute aussi variable allant de quelques minutes à plusieurs heures tout aussi nécessaires.

Un travail sur le décrochage en apprentissage a également été initié dans le cadre de l'expérimentation PARTAJ. Un outil de repérage a ainsi été créé pour faciliter le repérage des jeunes en rupture de contrat

Complété par les CFA, cet outil de repérage renseigne différents éléments d'information sur les ruptures allant des coordonnées du jeune, au *dernier lieu de formation en passant par le secteur d'activité de la formation, nom de l'entreprise, date de début et de fin du contrat, date de rupture de contrat, motif...*

En plus de permettre l'identification *les jeunes ayant rompu leur contrat d'apprentissage au sein des CFA, l'outil permet :*

- De repérer les jeunes se retrouvant sans solution suite à une rupture en dépit de l'aide personnalisée apportée par le CFA ou éventuellement par une autre structure afin de lui retrouver une solution adaptée (autre contrat par exemple).
- de repérer les jeunes ayant vécu une rupture choisie ou subie et qui ne sont pas suivis dans le cadre d'une structure d'accompagnement de droit commun (Mission locale, centre social...)
- de pouvoir avoir une meilleure connaissance sur les caractéristiques des ruptures de contrat d'apprentissage à la fois sur le public concerné ainsi que sur les formations concernées (niveau, secteur d'activité). L'objectif est de mieux connaître les facteurs augmentant le taux de rupture. Une meilleure connaissance des causes de rupture va ainsi, permettre en amont d'agir sur leur prévention
- de pouvoir valoriser la situation des jeunes suite à une rupture qui, par le biais de l'accompagnement proposé au sein du CFA, d'une structure d'insertion ou grâce à leur démarche personnelle retrouvent une autre solution en termes d'insertion professionnelle à plus ou moins long terme.
- D'informer les acteurs de l'apprentissage (Animateurs territoriaux de l'apprentissage, développeurs de l'apprentissage des situations de ruptures et de leurs spécificités afin de permettre une intervention en direction des entreprises.

Cet outils a permis de pouvoir aborder des situations de jeunes en ruptures de contrat dans les Cellules Techniques Locales qui se sont déroulées à Béthune-Bruay, en Sambre-Avesnois et Valenciennes). Cela a engendré un travail en partenariat avec les référents des points écoute des CFA et d'ouvrir la possibilité de solutions pour les jeunes apprentis décrocheurs. Pour ce public, cela se traduit majoritairement par la mobilisation des dispositifs de droits communs pour les aider à définir ou redéfinir leur projet grâce aux outils de validation de projets que sont les bilan d'orientation, l'Appui à l'Elaboration du projet professionnel...

3. Bénéficiaires indirects

L'action mise en place par l'ensemble des acteurs des cinq territoires retenus dans le cadre de l'expérimentation, des deux territoires associés à la dynamique du Plan mais plus globalement sur l'ensemble du territorial régional à travers les actions menées dans le cadre des projets d'initiatives locales a permis de mettre en valeur l'implication des acteurs qui se sont investis dans la dynamique du Plan.

Les familles ont pu trouver leur place dans un mode d'organisation participatif au service du public mais aussi des acteurs qui, lorsque cela n'était pas le cas, ont pu constituer et s'inscrire dans un réseau.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Insérez ici le tableau figurant en annexe 2

Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	AP1 261								
	Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet (oui/non)	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
Effectifs				ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)	
1. Préparation du projet	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1	Juillet 2009 : Signature de la convention d'objectifs et de moyens	oui							
Action n°2	Octobre 2009 : Signature du Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes	oui							
Action n°3	Novembre-décembre 2009 : rédaction des fiches de poste pour l'équipe technique devant assurer la mise en oeuvre opérationnelle du Plan, appel à candidature	oui	2	2	2	1 cadre de direction et 1 secrétariat			
Action n°4	Janvier 2010 : Recrutement de l'équipe technique	oui	1	2	2	1 cadre de direction et 1 secrétariat			
2. Lancement de l'expérimentation	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1	25 janvier 2010 : Séance Plénière de la Commission 9 du CCREFP présidée par Monsieur le Recteur Dubreuil	oui		2	2	1 cadre de direction et 1 secrétariat			

Action n°2	<p>Mars à juillet 2010 :Prise de fonction de l'équipe technique et élaboration du cahier des charges, de l'appel à projet pour le financement des projets d'initiative locale, de l'appel à candidature pour les référents tuteurs, d'outils (fiche projet, de suivi, tableau de bord, charte de confidentialité, process de repérage des apprentis décrocheurs...) du mode opératoire sur chacun des territoires, du plan de communication de PARTAJ. rencontres territoriales avec les co-présidents des plateformes, avec les acteurs de terrains, travail de mutualisation sur les outils de repérage SYMSER (Rectorat) et PARCOURS 3 (missions locales), Point d'étape de la commission 9 du CCREFP sur l'avancée des travaux de l'expérimentation Participations au conseil d'orientation du laboratoire Jeunesse de l'agglomération lilloise</p>	oui	5	8	8	1 responsable de pôle , 1 chargée de mission régionale, 5 chargés de mission territoriale, 1 secrétaire			
Action n°3	<p>septembre 2010 à décembre 2010 : Mise en place des Cellules Techniques Locales-Envoi de « l'appel à projet d'initiative locale » et de « l'appel à candidatures référents tuteurs » sur les territoires expérimentaux et sur l'ensemble de la région Nord-Pas de Calais .- Instruction des premiers projets reçus dans le cadre des appels à projets d'initiative locale et à candidatures pour les référents tuteurs. - Développement de l'outil de repérage à destination des CFA permettant de qualifier la rupture pour les apprentis en rupture de contrat.</p>	oui	4	8	8	1 responsable de pôle , 1 chargée de mission régionale, 5 chargés de mission territoriale, 1 secrétaire			

3. Achèvement de l'expérimentation	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1	<p>Janvier à novembre 2011 : Poursuite du mode opératoire de Plan avec le maintien de l'organisation des cellules techniques locales sur chacun des territoires expérimentaux.</p> <p>Poursuite de l'instruction par les membres du groupe technique restreint (composé des représentants techniques des cosignataires du Plan que sont l'Etat et le Conseil Régional Nord Pas de Calais.) de l'appel à projet d'initiative locale et de l'appel à candidature pour les référents tuteurs. Il s'est réuni de façon hebdomadaire sur 14 semaines jusqu'à fin mai</p> <p>- travail d'articulation entre PARTAJ et les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs qui se traduit par la mise en œuvre d'un séminaire technique prévu initialement en avril et reportée en septembre suite à la mise en place de la circulaire n° 2011-028 du 09 février 2011 qui les définissent,</p>	oui	11	8	8	1 responsable de pôle , 1 chargée de mission régionale, 5 chargés de mission territoriale, 1 secrétaire			
Action n°2	<p>Octobre 2011 : Organisation d'un séminaire d'échange technique dont l'objet fut d'échanger sur les pratiques à l'œuvre dans l'expérimentation PARTAJ de manière à repérer les modalités de travail et les leviers les plus pertinents au regard des objectifs du Plan ce qui devait faciliter la mise en œuvre opérationnelle des PSAD (circulaire n° 2011-028 du 09 février 2011)</p>	oui		7	7	1 responsable de pôle, 1 chargée de mission territoriale 4 chargés de missions territoriales et 1 secrétaire			
Action n°3	<p>Janvier 2012 ; Restitution des travaux lors de la Commission 9 du CCREFP présidée par Mme le Recteur Philippe</p>	oui		2	2	1 responsable de pôle et 1 secrétaire			
4. Achèvement de l'évaluation	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mission Générale d'insertion/ CIO	Repérage du public dans le cadre des cellules techniques locales
Mission locale	Repérage du public dans le cadre des cellules techniques locales
Structures d'accompagnement (Centres sociaux, clubs de préventions...)	Repérage du public dans le cadre des cellules techniques locales, force de proposition, référents tuteurs
Le milieu associatif	Repérage du public, accompagnement en tant que référent tuteur/ porteur de projet dans le cadre des PIL
Les organismes de formation	Proposition de solutions/ accompagnement référent tuteur
Les CFA	Repérage du public à travers l'outil mis en place dans le cadre du Plan par l'équipe technique de PARTAJ
Les collectivités	Repérage du public, porteur de projet/ accompagnement référent tuteur

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	75,34%
Cofinancements extérieurs à la structure Conseil Régional Nord Pas De Calais	24,66%
Autofinancement	

C. Pilotage de l'expérimentation

L'Etat (Préfecture de Région/ Rectorat) et le Conseil régional Nord Pas De Calais ont confié au GIP C2RP la mise en œuvre technique et opérationnelle du Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'avenir des Jeunes.

Le C2RP est ainsi l'interface technique mis à la disposition du Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) afin d'accompagner les différents travaux des commissions techniques dont celle dédiée à la mise en œuvre du plan PARTAJ, la commission 9.

Cette instance partenariale associant l'Etat (Préfecture de Région/Rectorat), le Conseil Régional, les partenaires sociaux et les milieux économiques, est le reflet de l'ouverture souhaitée et mise en place sur les cinq territoires expérimentaux avec la prise en compte des partenariats existants et des spécificités de chacun.

3 Commissions ont eu lieu tout au long de l'expérimentation rassemblant l'ensemble des acteurs une séance plénière lançant le Plan en janvier 2010, une commission à mi parcours en mai 2011 et une commission de restitution des travaux en janvier 2012.

Ainsi, dans chaque comité de pilotage territorial sont associés l'ensemble des partenaires œuvrant directement sur la question de l'insertion des jeunes ou étant en lien avec le sujet. Nous y retrouvons donc en plus des partenaires signataires du Plan (les représentants de l'Etat et du Conseil Régional) les différents acteurs intervenants sur la thématique dont il est question ainsi que sur celles concernant le champ de la jeunesse et de l'insertion sociale et professionnelle tel que :

- L'Éducation Nationale, la MGI, les Centres d'Information et d'Orientation,
- l'emploi et de la formation, (Mission Locale, Pole Emploi, Maison de l'emploi...)
- Les CFA et les acteurs de l'apprentissage (les animateurs territoriaux de l'apprentissage et les développeurs de l'apprentissage
- le réseau de l'éducation populaire, permanente, de la culture,
- le monde associatif,
- les acteurs du travail social,
- Les centres sociaux et maisons de quartier,
- Les Communautés urbaine d'Arras et de Dunkerque sur lesquels la dynamique de PARTAJ se décline sous différentes formes de participation.
- Les Fédérations de Parents d'élèves,
- Le CRIJ (BIJ)
- les milieux économiques,(OPCA, Chambres Consulaires, interprofessionnelle...)
- Les Universités,
- Les représentants du monde lycéen et étudiant
- Les syndicats d'enseignants et de personnels de direction
- les partenaires sociaux,
- Les Communautés d'Agglomération
- Les collectivités,

... Ainsi que tout acteur jouant un rôle dans l'accompagnement du public visé par PARTAJ et ce, en fonction des spécificités des territoires

Il s'agit d'un partenariat élargi constituant une force pour les territoires. En plus d'accroître le nombre de possibilités à proposer au public, il permet d'impulser un travail interinstitutionnel ou chaque acteur à sa place. Ce socle reste indispensable pour l'action du Plan.

Chaque territoire a pu recentrer son comité de pilotage en fonction des thématiques qu'il souhaitait y voir aborder ou en fonction de la priorité donnée au public bénéficiaire de l'action du Plan.

Ce partenariat permet également de travailler sur l'échange d'informations relatives au public, et ce dans le respect déontologique de chaque professionnel présent au sein des cellules techniques locales.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Le travail de terrain mené par l'équipe technique a permis d'établir de nouvelles formes de partenariat, de renforcer voire créer le lien entre différents acteurs œuvrant sur la même thématique et au service du même public.

Un travail de repérage des situations de jeunes sans solutions fastidieux, marqué par une mobilisation aléatoire des principaux acteurs que sont les missions locales et les Missions Générales d'Insertions de l'Education Nationale. Un temps certain aurait pu être gagné si ce repérage s'était effectué en amont ou si le logiciel SYMSSER (expérimentation du Rectorat de Lille) avait été saisi par l'ensemble des territoires de l'expérimentation.

La parution de la circulaire n°2011-028 du 09 février 2011 définissant les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs a engendré sur les cinq territoires expérimentaux des questionnements relatifs au fonctionnement des plateformes telles que proposées dans le cadre de l'expérimentation PARTAJ .

Il a fallu du temps aux partenaires de terrain pour s'approprier une nouvelle méthodologie de travail visant à repérer des jeunes en situation de décrochage et ainsi leur proposer des solutions d'accompagnement les menant à moyen terme vers le chemin de la formation et/ou de l'emploi.

Fort de cette expérience et des résultats positifs de l'expérimentation qui, opérationnellement a démarré de mars 2010 à décembre 2011 il a été proposé aux territoires de se servir de l'existant créé par l'expérimentation PARTAJ, tant en termes d'outils que de méthodologie.

Les cellules techniques locales ont posé les jalons de la mise en œuvre des plateformes de suivi et d'accompagnement aux décrocheurs telles que présentés dans la circulaire interministérielle, car c'est cette avancée qui traduira la continuité de l'action, au bénéfice du public et attendue par les acteurs des territoires qui se sont mobilisés.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

La parution de la circulaire interministérielle sur la lutte contre le décrochage a accéléré le travail de réflexion autour de l'articulation entre une expérimentation telle que celle de PARTAJ et d'autres visant à lutter contre le décrochage scolaire.

Nous vous proposons ici l'analyse sur le travail de repérage, de traitement et d'accompagnement, mis en place sur avec la prise en compte des écueils propre à cette expérimentation, ainsi que quelques préconisations. L'ensemble reprend le point sur le public visé et les actions menées.

REPERAGE			
Forces	Faiblesses	Préconisations	Mode opératoire
<p>Diversité des acteurs (ML, MGI, Pôle Emploi, CIO, réussite éducative, MDS, CCAS, ADSSEAD, ASE, Service jeunesse, service emploi, point info jeunesse, club de prévention, association de quartier, PLIE, CFA, organismes de formation, CCI, CMA, service insertion de l'université, La Halde, enseignement privé, lycée, collège, particuliers, association de parents d'élèves, centre animation jeunesse, ingeus, associations locales, point écoute accueil jeunes, centres sociaux...)</p> <p>C'est le travail de sensibilisation mené par le Chargé de Mission PARTAJ qui a permis la mobilisation de l'ensemble des acteurs</p>	<p>Implication variable des partenaires</p>	<p>*Impulsion forte d'un pilotage territorial *Création et/ou animation d'un réseau partenarial afin de permettre un maintien de l'implication des acteurs du processus de repérage du public jusqu'au traitement</p>	

Repérage rapide pour une prise en charge immédiate des jeunes repérés	Manque de lien avec les cellules de veille et le logiciel SYMSER (Education Nationale)	* Articulation essentielle à mettre en place entre les cellules de veille et les dispositifs de réussite éducative, notamment * Ouverture du repérage à l'ensemble des acteurs de la jeunesse	* Sensibilisation individuelle des acteurs (équipes éducatives des établissements, équipes pluridisciplinaires de la réussite éducative, parents d'élèves, ensemble des acteurs extérieurs à l'Education Nationale) *Création de tableau de bord, de l'outil de repérage (public apprenți), d'une charte de confidentialité
Capitalisation préalable des informations sur les jeunes et centralisation de ces informations		Nécessité de coordonner toutes les informations concernant les jeunes	Désignation d'un coordonnateur afin d'assurer ce rôle
	Critères du public visé clairement identifiés (16-25 ans- jeunes en cours de décrochage ou ayant décroché)		
	Difficulté d'identification des causes et motifs des situations de décrochage	Création d'un "observatoire "(analyse approfondie des causes et motifs des situations de décrochage)	entretiens approfondies avec les jeunes, leur famille, les institutions
TRAITEMENT			
Forces	Faiblesses	Préconisations	Mode opératoire
Lien partenarial créé ou renforcé grâce à PARTAJ		Nécessité d'élargir ce partenariat à d'autres acteurs (ex :monde économique, associatif)	Maintenir la dynamique grâce à des temps d'échanges régulier
Rencontres régulières des acteurs pour le traitement des situations		Fréquence d'une fois par mois minimum	
Prise en compte des réalités territoriales (densité, répartition des acteurs)		Démultiplication des lieux d'échange en fonction de la densité du territoire	
Connaissance des dispositifs et partage de cette connaissance	Méconnaissance des acteurs entre eux et sur les dispositifs existants		Capitalisation et actualisation des ressources de droit commun et des ressources territoriales et assurer leur transmission

Une réponse forte et diversifiée des acteurs locaux pour proposer des réponses innovantes par le biais de projets d'initiatives locales		*Analyse des besoins et des problématiques des publics *Recensement de l'ensemble des actions et dispositifs du territoire (pour constater les manques)	Faire remonter les informations aux pouvoirs publics
	Manque de dispositif et d'actions pour certains publics spécifiques (public des 16-18 ans...)	* Assouplissement de certains dispositifs afin de permettre l'accessibilité de certains publics * Création d'actions nouvelles pour ces types de public	
ACCOMPAGNEMENT			
Forces	Faiblesses	Préconisations	Mode opératoire
Les référents tuteurs constituent une réponse à un besoin d'un public en difficulté par un accompagnement individualisé renforcé	Risque d'isolement des référents tuteurs	Harmonisation des pratiques des référents tuteurs : outiller les référents tuteurs (fiche de suivi, livret d'accompagnement, fiche de diagnostic individualisé, contrat d'engagement), clarifier leurs missions	* créer une fiche de mission précise du référent tuteur * mettre en place un "accompagnement physique" du jeune dans ses démarches * favoriser les échanges de pratiques
Diversification du profil des référents tuteurs (acteurs du monde associatif, du monde économique...)		Adapter le profil du jeune aux compétences du référent tuteur	
	Implication variable des référents tuteurs selon les structures	Echange de pratiques entre les réseaux d'acteurs	Validation des candidatures des référents tuteur par le coordonnateur
Le référent tuteur est l'interface entre les différentes institutions. Il est le garant du parcours professionnel et de vie du jeune.	Nécessité d'une légitimité et de reconnaissance du référent tuteur	* Légitimité institutionnelle du référent tuteur indispensable par l'intermédiaire du pilotage territorial	Veiller au lien entre le référent tuteur et les acteurs gravitant autour du jeune afin d'assurer une continuité de son parcours dans l'emploi ou dans la formation
Les projets d'initiative locale comme accompagnement complémentaire de celui du rôle du référent tuteur auprès du public			Mise à disposition d'un programme d'action

Un accompagnement renforcé et un suivi individualisé permettant une meilleure connaissance des jeunes et impliquant un meilleur diagnostic de leurs besoins			
Les référents-tuteurs ont remobilisé les jeunes vers les structures de droit commun. Une majorité s'est ainsi (ré)inscrit à Pôle Emploi, et/ou en Mission Locale	Appréhension du monde institutionnel pour certains jeunes	Redonner confiance aux jeunes dans l'environnement institutionnel	Implication des professionnels (milieu associatif ?) pour contacter les jeunes en situation de décrochage qui ne répondraient pas aux propositions faites par la MGI et/ou la Mission Locale
Le référent tuteur permet d'avoir les informations sur l'avancée du parcours du jeune (cellules techniques locales)			

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Pour mener à bien une expérimentation similaire, il est primordial de travailler avec les acteurs de proximité. Comme nous avons pu le démontrer plus haut, les structures telle que les centres sociaux/ maison de quartier ou association de proximité sont incontournables. Elles touchent à la fois le public cible et son environnement direct. Elles sont aussi des lieux d'échanges et de rencontres entre les acteurs.

Il est important d'avoir un interlocuteur sur les territoires qui fait le lien entre les différents acteurs. Ainsi le chargé de mission est une aide technique aux territoires, anime les dispositifs et différentes interfaces.

La question de la neutralité est tout aussi importante. En effet, pour proposer un mode opératoire tel que définit dans notre cadre, l'interlocuteur en charge de cette articulation sur les territoires doit être rattaché à une structure reconnue pour sa neutralité.

Le GIP C2RP, assurant le portage administratif et financier du Plan cofinancé par l'Etat et le Conseil Régional a apporté cette garantie aux territoires expérimentaux.

4. Impacts sur la structure.

L'expérimentation PARTAJ a amené au GIP C2RP une ouverture vers un champ de compétence éloigné de son cœur de métier. En effet, le travail autour de la question du décrochage sous toutes ses formes et dimensions, plus particulièrement sur la question de l'insertion des jeunes sans solutions sont éloignés du cœur de métier du C2RP, reconnu régionalement pour son savoir faire en matière de formation professionnelle.

La gestion de projets, modalité de travail dans le cadre de PARTAJ a pu réinterroger le mode de fonctionnement de chacune des missions du GIP.

Bien que déjà impulsé au sein du GIP, la question de la transversalité menée tout au long de l'expérimentation restera aussi l'un des axes de développement de la structure.

Conclusion :

L'action mise en place par l'ensemble des acteurs des cinq territoires retenus dans le cadre de l'expérimentation, des deux territoires associés à la dynamique du Plan mais plus globalement sur l'ensemble du territorial régional a permis à plus de 5000 bénéficiaires d'être accompagnés, sensibilisés et mobilisés sur la thématique du décrochage par l'action d'un mode opératoire pertinent et efficace, qui a posé les jalons, sur l'ensemble de la Région Nord Pas De Calais , des Plateformes de Suivis et d'Accompagnements pour les décrocheurs.

Rappelons que la durée de l'expérimentation effective (hors temps de vacances scolaires) est égale à environ 11 mois et, sur ce laps de temps aussi court, bien des choses ont été, construite par l'équipe du Pôle PARTAJ porté par le GIP C2RP,

Une synergie constructive s'est créée afin que chaque jeune identifié en situation de décrochage puisse se voir proposer une solution, une réponse afin de l'aider à construire son projet ou à se remobiliser. Les familles ont pu trouver leur place dans un mode d'organisation participatif au service du public mais aussi des acteurs qui, lorsque cela n'était pas le cas, ont pu constituer et s'inscrire dans un réseau.

Tout le travail mis en place a ainsi permis de combattre ce fléau dont les conséquences tant social qu'économique rendent complexe l'accès à la formation et/ou au marché du travail pour le public concerné.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative

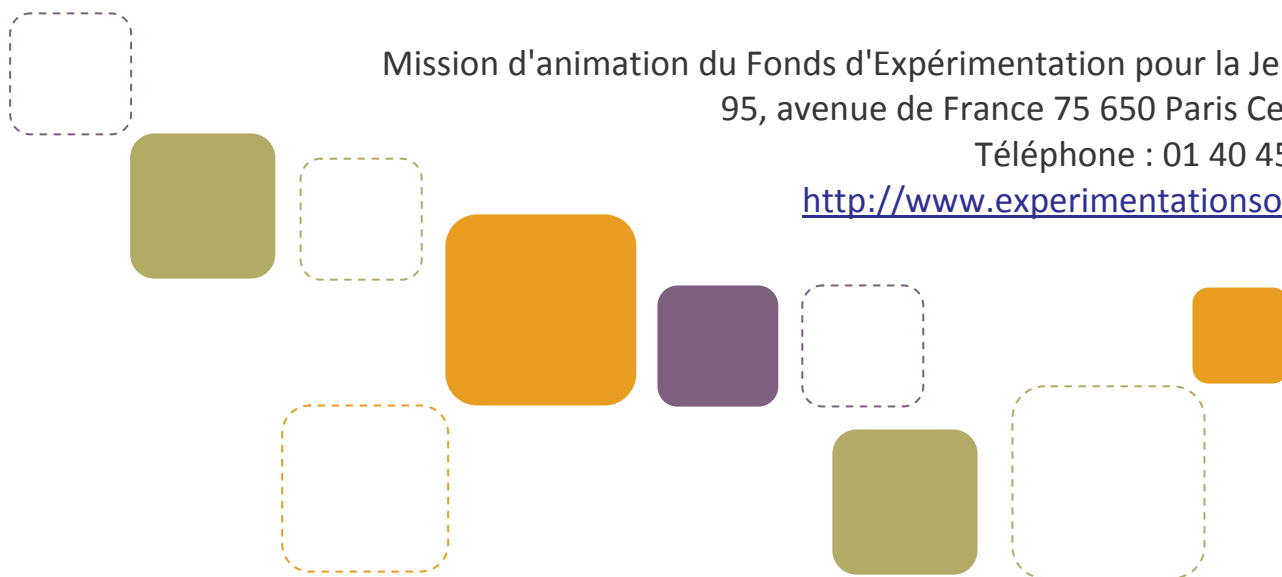
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>





Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Rapport final – cadre de restitution financier pour l'expérimentation

DOSSIER : AP1 n° 261 EXPE
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT REGIONAL ET TERRITORIAL POUR L'AVENIR DES JEUNES - PARTAJ

Nom de la structure expérimentatrice : C2RP – 50, Rue Gustave Delory – 59000 Lille

Responsable : M. Yves OBRÉ - Directeur

Tél. : 03 20 90 73 00

Contact projet : Freddy WYLLEMAN – Responsable du Service gestion et organisation

Tél. : 03 20 90 73 10

Email : fwylleman@c2rp.fr

Période de convention concernée : du 01 /01 /2010 au 31 /12 /2011

Contenu de la restitution financière finale :

1. Compte-rendu financier du déroulement de l'expérimentation du 01/01/2010 (date de début de la convention) au 31/12/2010 (date de fin de la convention).....	30
2. Compte-rendu de l'utilisation de la subvention du FEJ dans le cadre du déroulement de l'expérimentation du 01/01/2010 (date de début de la convention) au 31/12/2011 (date de fin de la convention)	32
3. Compte-rendu financier du dispositif expérimenté (identification des éléments financiers relevant uniquement du dispositif testé) du 01/01/2010 (date de début) au 31/12/2011 (date de fin) :.....	34
4. Compte-rendu de l'utilisation de la subvention du FEJ dans le cadre du dispositif expérimenté (identification des éléments financiers relevant uniquement du dispositif testé) du 01/01/2010 (date de début de la convention) au 31/12/2011 (date de fin de la convention).....	35
5. Synthèse des financements par année d'expérimentation.....	37
6. Analyse des coûts de l'expérimentation du 01/01/2010 (date de début) au 31/12/2011 (date de fin)	37
7. Comptes annuels (bilans financiers et comptes de résultats) à joindre obligatoirement pour chaque exercice couvrant la durée totale de la convention.....	39
Annexe 1 – Liste des pièces justificatives à produire pour chaque poste de dépense couvert par la subvention FEJ	39

RAPPEL TERMINOLOGIQUE

L'expérimentation sociale est une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à une échelle limitée, compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une généralisation.

Une expérimentation sociale est donc un ensemble qui inclut un dispositif testé et une évaluation.

On entend par **déroulement de l'expérimentation**, l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre expérimental, c'est-à-dire celles relevant de la mise en œuvre concrète du dispositif expérimenté, mais aussi celles relevant du caractère spécifique à une expérimentation (ex. la mise en place d'un comité de pilotage, les modalités de suivi et les interactions avec l'évaluation mise en place parallèlement au projet, etc.).

On entend par **dispositif testé ou dispositif expérimenté**, le dispositif mis en place à une échelle limitée dans le cadre de cette expérimentation mais qui aurait vocation à être répliqué (sur des territoires ou échelles différents) ou généralisé en dehors de tout cadre expérimental.

GLOSSAIRE

Coûts directs :

Dépense qui est directement engendrée par la réalisation de l'expérimentation et peut être affectée à un poste sans ambiguïté (achat de matière première pour produire un support, salaire d'une personne affectée uniquement à cette action...)

Coûts indirects :

Dépense qui nécessite d'être répartie sur plusieurs postes et un calcul préalable ou une clé de répartition (loyer total d'un local dédié à plusieurs actions, salaire d'une personne affectée à des missions de support transversales, frais généraux...)

Coûts fixes :

Dépense constante quel que soit le volume de l'activité ou le nombre de bénéficiaires

Coûts variables :

Dépense variant selon le volume d'activité ou le nombre de bénéficiaires, la variation pouvant être proportionnelle ou non (coût de reproduction de supports de communication distribués aux bénéficiaires...)

Compte tenu de ces distinctions terminologiques, il convient de remplir deux budgets ; l'un relatif à l'expérimentation, l'autre relatif au dispositif expérimenté.

1. Compte-rendu financier du déroulement de l'expérimentation du 01/01/2010 (date de début de la convention) au 31/12/2011 (date de fin de la convention)

BILAN D'EXÉCUTION FINANCIÈRE					
CHARGES	MONTANT EN EUROS		PRODUITS	MONTANT EN EUROS	
	PRÉVU	RÉALISÉ		PRÉVU	RÉALISÉ
60 – Achat (frais de mission, petit matériel, reprographie)	1 115 614	1 085 403	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
61 - Services extérieurs	63 620	51 666	74- Subventions d'exploitation État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) FEJ	1 833 134	1 833 134
62 - Autres services extérieurs	79 773	46 958	Région(s): Nord-Pas-de-Calais	400 000	600 000
63 - Impôts et taxes	52 895	67 483	Département(s): Commune(s): Organismes sociaux (à détailler): Fonds européens		
64- Charges de personnel Rémunération du personnel existant (à détailler) Recrutement de personnel (à détailler) Charges sociales	568 173 353 059	546 405 352 214	CNASEA (emplois aidés) Autres recettes (précisez) 75 - Autres produits de gestion courante Dont cotisations		
65- Autres charges de gestion courante			76 - Produits financiers		
66- Charges financières			77 - Produits exceptionnels		
67- Charges exceptionnelles			78 – Reprises sur amortissements et provisions		
68- Dotation aux amortissements (provision pour renouvellement)			79 - Transfert de charges		
86- Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole			87 - Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
TOTAL DES CHARGES	2 233 134	2 150 130	TOTAL DES PRODUITS	2 233 134	2 433 134

**** Commentaires et explications sur l'exécution financière portant sur le déroulement de l'expérimentation**

2. Compte-rendu de l'utilisation de la subvention du FEJ dans le cadre du déroulement de l'expérimentation du 01/01/2010 (date de début de la convention) au 31/12/2011 (date de fin de la convention)

Postes de dépenses	Dépenses réalisées
Lister les postes de dépenses pour lesquels la subvention FEJ a été utilisée	
Prestations de service	1 784,84
Conventions Projets d'Initiative Locale	920 761,11
Conventions Référent Tuteur	107 600,00
Aménagement des locaux	29 836,74
Mobilier de bureau	13 916,67
Matériel informatique	6 071,01
Electricité	1 384,52
Fournitures administratives	4 327,66
Fournitures diverses	252,72
Nettoyage des locaux	5 949,01
Locations immobilières	45 234,67
Reprographie	7 423,98
Entretien des locaux	482,42
Publications, communication	9 389,21
Frais de déplacements	2 569,62
Frais de missions	8 088,36

Frais de réceptions	4 282,09
Téléphone	11 234,41
Connexions internet	3 970,44
Taxe sur les salaires, versement de transport	67 482,65
Salaires bruts	546 405,49
Cotisations URSSAF	200 652,16
Cotisations caisses de retraite	68 859,27
Cotisations ASSEDIC	34 969,84
Cotisations caisses de prévoyance	22 545,04
Tickets restaurant	12 460,50
Cotisations mutuelle	12 727,68
TOTAL	2 150 130,31

Pour chaque poste de dépense listée, merci de joindre en annexe, la copie des pièces justificatives concernées (voir en annexe 1 du présent document).

**** Précision sur l'utilisation de la subvention**

3. Compte-rendu financier du dispositif expérimenté (identification des éléments financiers relevant uniquement du dispositif testé) du 01/01/2010 (date de début) au 31/12/2011 (date de fin) :

BILAN D'EXÉCUTION FINANCIÈRE					
CHARGES	MONTANT EN EUROS		PRODUITS	MONTANT EN EUROS	
	PRÉVU	RÉALISÉ		PRÉVU	RÉALISÉ
60 – Achat (frais de mission, petit matériel, reprographie)	1 115 614	1 085 403	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
61 - Services extérieurs	63 620	51 666	74- Subventions d'exploitation État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) FEJ	1 833 134	1 833 134
62 - Autres services extérieurs	79 773	46 958	Région(s):	400 000	600 000
63 - Impôts et taxes	52 895	67 483	Département(s):		
64- Charges de personnel Rémunération du personnel existant (à détailler) Recrutement de personnel (à détailler) Charges sociales Autres charges de personnel	568 173 353 059	546 405 352 214	Commune(s): Organismes sociaux (à détailler): Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres recettes (précisez)		
65- Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante Dont cotisations		
66- Charges financières			76 - Produits financiers		
67- Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68- Dotation aux amortissements (provision pour renouvellement)			78 – Reprises sur amortissements et provisions		
86- Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole			79 - Transfert de charges 87 - Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
TOTAL DES CHARGES	2 233 134	2 150 130	TOTAL DES PRODUITS	2 233 134	2 433 134

**** Commentaires et explications sur l'exécution financière portant sur le dispositif expérimenté**

4. Compte-rendu de l'utilisation de la subvention du FEJ dans le cadre du dispositif expérimenté (identification des éléments financiers relevant uniquement du dispositif testé) du 01/01/2010 (date de début de la convention) au 31/12/2011 (date de fin de la convention)

Postes de dépenses	Dépenses réalisées
Lister les postes de dépenses pour lesquels la subvention a été utilisée	
Prestations de service	1 784,84
Conventions Projets d'Initiative Locale	920 761,11
Conventions Référent Tuteur	107 600,00
Aménagement des locaux	29 836,74
Mobilier de bureau	13 916,67
Matériel informatique	6 071,01
Electricité	1 384,52
Fournitures administratives	4 327,66
Fournitures diverses	252,72
Nettoyage des locaux	5 949,01
Locations immobilières	45 234,67
Reprographie	7 423,98
Entretien des locaux	482,42
Publications, communication	9 389,21
Frais de déplacements	2 569,62
Frais de missions	8 088,36

Frais de réceptions	4 282,09
Téléphone	11 234,41
Connexions internet	3 970,44
Taxe sur les salaires, versement de transport	67 482,65
Salaires bruts	546 405,49
Cotisations URSSAF	200 652,16
Cotisations caisses de retraite	68 859,27
Cotisations ASSEDIC	34 969,84
Cotisations caisses de prévoyance	22 545,04
Tickets restaurant	12 460,50
Cotisations mutuelle	12 727,68
TOTAL	2 150 130,31

Pour chaque poste de dépense listée, merci de joindre en annexe, la copie des pièces justificatives concernées (voir en annexe 1 du présent document).

**** Précision sur l'utilisation de la subvention**

5. Synthèse des financements par année d'expérimentation

	SOURCES	PRÉVU	RÉALISÉ
2009	FEJ		
	COFINANCEMENT		
	AUTOFINANCEMENT		
2010	FEJ	924 652	924 652
	COFINANCEMENT	200 000	0
	AUTOFINANCEMENT		
2011	FEJ	908 482	908 482
	COFINANCEMENT	200 000	600 000
	AUTOFINANCEMENT		
TOTAL		2 233 134	2 433 134

6. Analyse des coûts de l'expérimentation du 01/01/2010 au 31/12/2011

	Coûts fixes		Coûts variables		Total
	Intitulés	Montants	Intitulés	Montants	
Dispositif expérimenté					
Coûts directs	Entretien des locaux	482,42	Prestations de service	1784,84	2 092 703,51
	Aménagement des locaux	29 836,74	Conventions PIL	920 761,11	
			Conventions RT	107 600,00	
			Mobilier de bureau	13 916,67	
			Matériel informatique	6 071,01	
			Electricité	1 384,52	
			Fournitures administratives	4 327,66	
			Fournitures diverses	252,72	
			Maintenance photocopieurs	1 180,86	
			Publications	9 389,21	
			Déplacements	2 569,62	
			Frais missions	8 088,36	
			Frais réceptions	4 282,09	
			Téléphone	11 234,41	
			Internet	3 970,44	
		Salaires	546 405,49		
		Impôts / salaires Charges sociales	67 482,65		
			352 214,00		
Coûts indirects	Nettoyage des locaux	5 949,01			57 426,80
	Loyers + charges	45 234,67			
	Location	6 243,12			

	photocopieurs				
Total		87 745,96		2 062 384,35	2 150 130,31
Déroulement de l'expérimentation					
Coûts directs	Entretien des locaux	482,42	Prestations de service	1784,84	2 092 703,51
	Aménagement des locaux	29 836,74	Conventions PIL	920 761,11	
			Conventions RT	107 600,00	
			Mobilier de bureau	13 916,67	
			Matériel informatique	6 071,01	
			Electricité	1 384,52	
			Fournitures administratives	4 327,66	
			Fournitures diverses	252,72	
			Maintenance photocopieurs	1 180,86	
			Publications	9 389,21	
			Déplacements	2 569,62	
			Frais missions	8 088,36	
			Frais réceptions	4 282,09	
			Téléphone	11 234,41	
		Internet	3 970,44		
		Salaires	546 405,49		
		Impôts / salaires Charges sociales	67 482,65		
			352 214,00		
Coûts indirects	Nettoyage des locaux	5 949,01			57 426,80
	Loyers + charges	45 234,67			
	Location photocopieurs	6 243,12			
Total		87 745,96		2 062 384,35	2 150 130,31

** Commentaires ou précisions :

- 7. Comptes annuels (bilans financiers et comptes de résultats) à joindre obligatoirement pour chaque exercice couvrant la durée totale de la convention.**

Annexe 1 – Liste des pièces justificatives à produire pour chaque poste de dépense couvert par la subvention FEJ

1. Achats et fournitures

- Typologie détaillée des achats
- Copie des factures
- Copie des bons de commande, des bons de livraison

2. Prestations

- Typologie détaillée des prestations extérieures concernées (ex. location, hébergement, communication, publication, conseil, formation, etc.)
- Copie des devis, des contrats
- Copie des factures
- Copie des contrats de sous-traitance, le cas échéant

3. Personnel

- Typologie du personnel mobilisé sur le projet :
 - Type de fonction (directeur, formateur chargé de mission, personnel administratif...)
 - Nature du poste (permanent ou temporaire)
 - Salaires annuels chargés
 - Part de l'activité liée au projet / activité totale du poste
- Déclaration unique d'embauche
- Copie des contrats de travail

- Restitution du porteur de projet - - -
 - Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation - - -
 - Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention - - -

Numéro du projet	AP1 261
------------------	------------

Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action				
Jeunes (situation traitées dans le cadre des Cellules Techniques Locales+ appel projet d'initiative locale+ accompagnement référents tuteurs)				5078
Adultes (bénéficiaires des projets d'initiatives locales)				82
Nombre total de bénéficiaires				5160
Nombre d'abandons ou exclusions				

Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'ex	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
--	--

	péri me ntat ion	
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans	non concerné	non concerné
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		2285
18-25 ans		2539
Autres +25 ans		254
Autres : (préciser)		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		44
Collégiens		812
Lycéens en LEGT		812
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		51
Étudiants du supérieur		203
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		51
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Niveau de formation (sont ici présentés les situations de jeunes traitées dans le cadre de la Cellule technique locale)		
Infra V		667
Niveau V		
Niveau IV		233
Niveau III		32
Niveau II		0
Niveau I		0
Non connue		127
Sexe		
Filles		40%
Garçons		60%
2. Adultes		
Qualité		
Parents		12
Enseignants		70
Conseillers principaux		

45%
50%
5%

d'éducation		
Conseillers d'orientation- psychologues		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		

	Pré visi on initi ale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
<p>Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML</p> <p>Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML</p> <p>Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML</p>	<p>Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML</p>	<p>Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML</p>
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
<p>Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)</p> <p>Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)</p> <p>Régionale (une seule région)</p> <p>Inter-régionale (2 et 3 régions)</p> <p>Nationale (plus de 3 régions) ?</p>	<p>Régionale</p>	<p>Régionale</p>
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		

<p>Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville</p> <p>Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville</p> <p>Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville</p>	<p>Oui, une partie de mon territoire</p>	<p>Oui, une partie de mon territoire</p>
--	--	--

Remarques
<p>Le Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes a eu une échelle d'intervention à la Régionale et Territoriale</p>

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	AP1 261	Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet (oui/non)	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
					Efficatifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet		<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1		Juillet 2009 : Signature de la convention d'objectifs et de moyens	oui							
Action n°2		Octobre 2009 : Signature du Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes	oui							
Action n°3		Novembre 2009 : rédaction des fiches de poste pour l'équipe technique devant assurer la mise en œuvre opérationnelle du PLAN	oui	1	2	2	1 cadre de direction et 1 secrétariat			
Action n°4		janvier 2010 : Recrutement de l'équipe technique	oui	1	2	2	1 cadre de direction et 1 secrétariat			
2. Lancement de l'expérimentation		<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1		25 janvier 2010 : Séance Plénière de la Commission 9 du CCREFP présidée par Monsieur le Recteur	oui		2	2	1 cadre de direction et 1 secrétariat			

Action n°2	Mars à juillet 2010 :Prise de fonction de l'équipe technique et élaboration du cahier des charges, de l'appel à projet pour le financement des projets d'initiative locale,de l'appel à candidature pour les référents tuteurs,d'outils (fiche projet, de suivi, tableau de bord, charte de confidentialité, process de repérage des apprentis décrocheurs...) du mode opératoire sur chacun des territoires, du plan de communication de PARTAJ. rencontres territoriales avec les co-présidents des plateformes, avec les acteurs de terrains, travail de mutualisation sur les outils de repérage SYMSER (rectorat) et PARCOURS 3 pour les missions locales, Participations au conseil d'orientation du laboratoire Jeunesse de l'agglomération lilloise	oui	5	8	8	1 responsable de pôle , 1 chargée de mission régionale, 5 chargés de mission territoriale, 1 secrétaire			
Action n°3	septembre 2010 à décembre 2010 : Mise en place des Cellules Techniques Locales - Envoi de « l'appel à projet d'initiative locale » et de « l'appel à candidatures référents tuteurs » sur les territoires expérimentaux et sur l'ensemble de la région Nord-Pas de Calais afin de permettre aux territoires non retenus dans le cadre de l'expérimentation de solliciter les fonds du Plan pour mener leur action au bénéfice de jeunes identifiés en situation de décrochage sur leur territoire respectif. - Instruction des premiers projets reçus dans le cadre des appels à projets d'initiative locale et à candidatures pour les référents tuteurs diffusés sur les territoires retenus dans le cadre de l'expérimentation et sur l'ensemble de la région Nord-Pas de Calais. - Développement de l'outil de repérage à destination des CFA permettant de qualifier la rupture pour les apprentis en rupture de	oui	4	8	8	1 responsable de pôle , 1 chargée de mission régionale, 5 chargés de mission territoriale, 1 secrétaire			

	contrat.								
Action n°4									
3. Achèvement de l'expérimentation	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1	<p>Janvier à novembre 2011 : Poursuite du mode opératoire de Plan avec le maintien de l'organisation des cellules techniques locales sur chacun des territoires expérimentaux. Poursuite de l'instruction par les membres du groupe technique restreint (composé des représentants techniques des cosignataires du Plan que sont l'Etat et le Conseil Régional Nord Pas de Calais.) de l'appel à projet d'initiative locale et de l'appel à candidature pour les référents tuteurs</p> <p>- travail d'articulation entre PARTAJ et les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs qui se traduit par la mise en œuvre d'un séminaire technique prévu initialement en avril et reportée en septembre suite à la mise en place de la circulaire n° 2011-028 du 09 février 2011 qui les</p>	oui	11	8	8	1 responsable de pôle , 1 chargée de mission régionale, 5 chargés de mission territoriale, 1 secrétaire			

	définissent,								
Action n°2	Octobre 2011 : Organisation d'un séminaire d'échange technique dont l'objet fut d'échanger sur les pratiques à l'œuvre dans l'expérimentation PARTAJ de manière à repérer les modalités de travail et les leviers les plus pertinents au regard des objectifs du Plan ce qui devait faciliter la mise en œuvre opérationnelle des PSAD	oui		7	7	1 responsable de pôle, 1 chargée de mission territoriale 4 chargés de missions territoriales et 1 secrétaire			
Action n°3	Janvier 2012 ; Restitution des travaux lors de la Commission 9 du CCREFP présidée par Mme le Recteur	oui		2	2	1 responsable de pôle et 1 secrétaire			
Action n°4									
4. Achèvement de l'évaluation	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

Numéro du projet	<i>AP1 261</i>
-------------------------	----------------

	Nom de l'outil	Fonction	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable (oui/non)
1	Schéma de simplification du Plan	Faciliter l'organisation, la déclinaison et la compréhension des enjeux du Plan	destinataires : les co-signataires du Plan et les partenaires des territoires	format papier et électronique	non
2	Cahier des charges	rendre lisible le mode d'organisation de l'expérimentation sur les territoires et à l'échelle régionale	l'ensemble des partenaires du Plan, les membres de la commission 9 du CCREFP	format papier et électronique	oui
3	procédure des cellules techniques locales	explicitier le mode d'action proposé aux expériences expérimentaux	destinataires : les partenaires des territoires	format papier et électronique	oui

4	charte de confidentialité	lever l'anonymat pour l'étude des situations de jeunes et respecter la déontologie de chaque professionnel présent au sein de la Cellule Technique Locale	destinataires : les participants des cellules techniques	format papier et électronique	oui
5	Tableau de bord	suivi des situations des jeunes abordées dans le cadre des cellules techniques locales	destinataires : partenaires participants à la cellule technique locale	format papier	oui
6	Fiche de suivi/ Carnet de bord	Permet de consigner le suivi des jeunes	les référents tuteurs	format papier et électronique	oui
7	Contrat d'engagement	Notifie l'engagement et l'accord entre le jeune et le référent tuteur qui l'accompagne	les jeunes et le référent tuteur	format papier	oui
8	Appels à projets	cadre de l'action des Projets d'initiative locales et appels à candidatures des référents tuteurs	destinataire : porteurs de projets et structures candidates pour l'accompagnement en tant que référent tuteur	format papier et électronique	oui
9	tableau de suivi régional pour les CTL	rendre lisible l'évolution des cellules techniques locales sur les territoires expérimentaux	Utilisateur : pôle Partaj destinataire les représentants des co-signataires du Plan	format électronique et papier	oui

		permettre aux CFA de répertorié les jeunes apprentis en cours de décrochage ou ayant déjà rompu leur contrat, d'en identifier les causes afin de leur apporter des réposnes plus adaptées.			
10	Outils de repérage pour les jeunes apprentis en stuation de décrochage		Les CFA des territoires expérimentaux	format électronique et papier	oui
11	fiches actions	Répertorier l'ensmeble des action, des dispositifs sur les territoires expérimentaux afinde les mettre à disposition des partenaires de terrain	destinataires : les partenaires des territoires	format électronique et papier	oui
12	Guide ressource	Boîte à outils des territoires contient l'ensemble des fiches actions citées précédemment.	destinaitre : les partenaires des territoires	format papier	oui
13	Plaquette de communication	rendre l'expériention attrayante	destinataire : l'ensemble des territoires expérimentaux et les deux territoires associés ainsi que tout acteur s'interessant à al dynamqie mise en place	format papier	non

		rassemblent l'ensemble des retours des ateliers mis en place au cours de ce séminaire technique dont l'objet fut d'échanger sur les pratiques à l'œuvre dans PARTAJ de manière à repérer les modalités de travail et les leviers les plus pertinents au regard des objectifs du Plan. mais aussi faciliter la mise en œuvre opérationnelle des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs définies par la circulaire n°11-028- du février 2011			
14	les actes du séminaires techniques		l'ensemble des partenaires de terrain	format papier et électronique	oui
15	Vidéo PARTAJ	rendre visible l'action de PARTAJ et ses bénéficiés sur les publics et les acteurs ayant participer à l'efficience du Plan	l'ensemble des partenaires du Plan, les membres de la commission 9 du CCREFP	Vidéo	oui
	procédure d'instruction des projets	Permettre aux porteurs de projets de comprendre les modalités d'instruction des projets proposés et/ou de leur candidatures	destinataire : porteurs de projets et structures candidates pour l'accompagnement en tant que référent tuteur	format papier et vidéo	oui

